

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **onzième jour de janvier 2010 à 20h00** au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

10-01-001

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 14 décembre 2009 et du 21 décembre 2009.

ADOPTÉE

10-01-002

Journées de réflexion et de planification – Délégation du conseil

ATTENDU QUE ce conseil désire procéder à une réflexion sur l'avenir de la municipalité et une planification des grands objectifs pour y arriver ;

ATTENDU QUE, pour ce faire, ce conseil entend se réunir à l'extérieur de la municipalité sur deux jours afin de faciliter l'interaction et les échanges formels et informels ;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

- d'autoriser le directeur général à organiser l'activité de réflexion et de planification et à cet effet de réserver dans un centre de conférence de la région Centre-du-Québec les chambres et salles requises ;
- de déléguer tous les membres du conseil ainsi que le directeur général et la trésorière à cette activité ;
- d'autoriser la trésorière à effectuer les déboursés relatifs à cette délégation, notamment les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance.

ADOPTÉE

10-01-003

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 21 décembre 2009
 - no 9CH002057 annulé
- En date du 23 décembre 2009
 - nos 9CH002058 à 9CH002061 35 045.82 \$
- En date du 7 janvier 2010
 - nos 0CH000001 à 0CH000004 35 607.21 \$
- dépôts salaires des périodes 200949 à 200952

ADOPTÉE

10-01-004

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds d'administration :

- En date du 11 janvier 2010
 - nos 0CH000005 à 0CH000099 145 650.57 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 11 janvier 2010
 - no 0CH200001 4 896.19 \$

ADOPTÉE

10-01-005

Affectation de crédits – Dépenses incompressibles et engagements

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'affecter les crédits nécessaires en 2010 pour les dépenses incompressibles et les engagements suivants :

- a) Salaires des fonctionnaires et employés tels qu'établis par résolution, politique, entente, contrat ou convention et versés sur les bases définies;
- b) Rémunération et allocation des membres du conseil versées sur une base mensuelle;
- c) Remboursement des emprunts à long terme et des intérêts tels qu'établis sur chacun des actes, obligations ou billets contractés;
- d) Engagement de crédit avec Gaudreau Environnement inc. tel qu'établi par les contrats ou facturations sur une base mensuelle;
- e) CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. : contribution 2010 de **24 913.34 \$** (plus taxes) incluant les frais informatiques;
- f) Quote-part de la MRC de l'Érable :

- Montant total de **208 056.30 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2010 et le 15 juin 2010;
- g) Quote-part des dépenses du Centre local de développement de l'Érable :
- Montant total de **57 540.89 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2010 et le 15 juin 2010;
- h) Contribution à la Société d'Horticulture de Princeville de **49 000.00 \$** pour le fonctionnement de la Société et du Café Mondelet payable en deux versements égaux en février 2010 et avril 2010 et **7 000.00 \$** pour la Foire champêtre et culturelle payable en juin 2010;
- i) Contribution à Développement économique Princeville de **155 000.00 \$** payable en trois versements égaux en février 2010, avril 2010 et juin 2010;
- j) Dépenses engagées pour les services rendus par les fournisseurs suivants ainsi que pour les charges sociales:
- Bell Mobilité cellulaire & Bell Mobilité Pagette
 - CARRA
 - CSST
 - Distribution Guy Vachon (laitier)
 - Fiducie Desjardins (RRS & REER)
 - Financière Banque Nationale (REER)
 - Fonds de l'information foncière
 - Fonds des pensions alimentaires
 - Gaz Métropolitain
 - Grossiste Alimentation du Lac
 - Groupe CLR
 - Groupe Financier AGA, en fiducie
 - Hydro-Québec
 - Mckenzie Financial Corporation (REER)
 - Ministre des Finances du Québec
 - Ministre du Revenu du Québec
 - Petites caisses
 - Postes Canada
 - Postage by Phone (téléchargement)
 - Receveur Général du Canada
 - Régie de l'Assurance-Maladie du Québec
 - Rogers
 - SOCAN
 - Société de l'Assurance automobile du Québec
 - SSQ – Groupe financier
 - Syndicat des employés municipaux des Bois-Francs
 - Télébec ltée
 - Vidéotron ltée

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers d'organisme - Le greffier dépose l'état financier de l'organisme subventionné par la Ville : Partage St-Eusèbe et Soccer mineur.

10-01-006

Mandat au vérificateur – Reddition de comptes TECQ et Programme d'entretien du réseau routier

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de mandater Pierre Proulx, comptable agréé, du bureau Longchamps, Proulx, c.a. inc.,

afin de valider la reddition de comptes dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que du programme sur l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

10-01-007

Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

Il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, et unanimement résolu que la Ville de Princeville demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, à la MRC de l'Érable dont le siège social est situé au 1783, avenue Saint-Édouard, bureau 300, Plessisville, Québec, G6L 3S7 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE

10-01-008

Délégation à une rencontre organisée par la Sûreté du Québec

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de déléguer les membres du conseil à une rencontre d'information sur les services de la Sûreté du Québec organisée le 18 février prochain ;

La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à cette délégation.

ADOPTÉE

10-01-009

Autorisation de traverse de routes et installation de signalisation – Club Auto-neige des Bois-Francis

ATTENDU la demande produite par le Club auto-neige des Bois-Francis, pour obtenir le droit de passage et la signalisation routière appropriée dans les chemins et rues de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE lors de la réunion régulière de novembre 2009, la Ville de Princeville a accordé l'autorisation au Club auto-neige des Bois-Francis inc. de circuler sur certaines artères et de traverser les chemins et rues sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'accorder le droit de passage au Club d'auto-neige des Bois-Francis afin de permettre aux utilisateurs de motoneige de circuler en toute sécurité sur les chemins municipaux de la Ville de Princeville selon les règles établies par la Loi sur la circulation des véhicules hors routes du Québec.

QUE ce conseil municipal autorise Bruno Vigneault, directeur des Travaux publics à effectuer l'installation de la signalisation routière réglementaire aux endroits indiqués en annexe par le Club auto-neige des Bois-Francs.

ADOPTÉE

10-01-010 **Subvention 2010 à Partage St-Eusèbe**

Sur la proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'attribution d'une somme de 7 500 \$ à l'organisme Partage St-Eusèbe de Princeville afin qu'elle apporte un peu de soutien alimentaire et économique aux familles dans le besoin de Princeville.

ADOPTÉE

10-01-011 **Premier projet de règlement PRU1-1001 – Modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement PRU1-1001 modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville afin de modifier les marges exigées et les usages permis dans la zone M-5.

ADOPTÉE

10-01-012 **Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 432-89**

Avis de motion est donné par le conseiller Alain Rivard, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville afin de modifier les marges exigées et les usages permis dans la zone M-5.

10-01-013 **Vente d'un terrain résidentiel – 15 rue Lecomte**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Jean-Luc Boulet et Monique Bergeron ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-174 (15 Lecomte) pour le prix de 25 490.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

10-01-014 **Vente d'un terrain résidentiel – 365 rue Lecours**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Les Constructions GL ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-194 et 247-5-20 (365 Lecours) pour le prix de 7 263.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

10-01-015

Subvention au Centre aquatique régional de l'Érable pour 2010

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser la contribution au Centre Aquatique Régional de l'Érable soit un montant de 73 100 \$ payable en deux versements égaux en janvier 2010 et en mai 2010.

ADOPTÉE

10-01-016

Club Lions de Princeville inc.

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 300 \$ au Club Lions de Princeville inc. afin de compenser une partie de la perte de profit de leur activité CASINO qui n'aura pas lieu au Centre communautaire Pierre-Prince à cause des réparations qu'il subira.

ADOPTÉE

Fondation «Le Passager» - classé.

10-01-017

Modification au contrat de travail de la coordonnatrice de la bibliothèque

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de modifier l'article 5.1 du contrat d'emploi intervenu avec Madeleine Beaudoin, coordonnatrice de la Bibliothèque Madeleine-Bélanger selon les termes présentés par le directeur général.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

10-01-018

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière